

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-17-0736 du 21/09/2017

Arrêté du 16 août 2017

ARRETE PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte radiation des cadres de la Direction Générale des Finances Publiques
d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale.

Date d'application : 01/09/2017

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT RADIATION DES CADRES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES D'UN INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES DE CLASSE NORMALE



ARRÊTÉ portant radiation des cadres de la Direction Générale des Finances Publiques d'un inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale

LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié relatif au statut particulier de la catégorie A de la direction générale des finances publiques ;
- VU l'arrêté du 1^{er} août 2017 portant nomination par voie de mutation, en qualité d'administrateur territorial à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2017, au Conseil départemental du Gard ;
- Sur la demande de l'intéressé.

ARRÊTE :

Article premier : Monsieur Patrice NERDIG, matricule DGFIP n° 818058, inspecteur divisionnaire des Finances publiques de classe normale, est réintégré dans son corps d'origine et radié des cadres de la Direction Générale des Finances Publiques, à compter du 1^{er} septembre 2017, date de sa nomination par voie de mutation, en qualité d'administrateur territorial, au Conseil départemental du Gard.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 16 AOÛT 2017

POUR LE MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS,
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES PUBLIQUES,
L'ADMINISTRATRICE CIVILE HORS CLASSE
CHEF DU BUREAU RH1B

CÉLINE CASTELEYN



BOFiP
Direction générale des Finances publiques
Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756